ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

culte musulman

Question écrite n° 53778

Texte de la question

M. Nicolas Perruchot attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur l'annonce de la création d'une fondation pour l'islam de France. Il lui demande de bien vouloir lui préciser quel est le calendrier prévu pour la mise en place et le fonctionnement d'une telle structure, et quel en est le coût estimé.

Texte de la réponse

Les fondations sont des établissements reconnus d'utilité publique par décret en Conseil d'État. Les statuts de la future fondation pour les oeuvres de l'Islam de France sont en cours d'élaboration par les membres fondateurs qui ont demandé à pouvoir bénéficier de l'expertise juridique du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales en tant que service instructeur. Le travail en cours avec les principaux représentants du culte musulman permet d'envisager une transmission du dossier au Conseil d'État au deuxième trimestre de l'année 2005. Enfin, les fondateurs n'ayant pas demandé de fonds publics pour constituer la dotation initiale de la fondation, sa création n'a donc pas d'incidence budgétaire pour l'État.

Données clés

Auteur : M. Nicolas Perruchot
Circonscription : Loir-et-Cher (1re circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 53778
Rubrique : Cultes
Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 décembre 2004, page 10164
Réponse publiée le : 22 février 2005, page 1955